

Ukraine / Russie : Oleg Sentsov en danger de mort après trois mois de grève de la faim

« Il faut agir vite pour ne pas laisser Oleg Sentsov mourir »

lundi 13 août 2018, par [Collectif / Signatures multiples](#), [VITKINE Benoît](#) (Date de rédaction antérieure : 12 août 2018).

L'avocat du cinéaste ukrainien demande que des médecins puissent être admis dans sa prison pour obtenir des « informations indépendantes ».

C'est un signe de l'urgence qui entoure le cas d'Oleg Sentsov, dont la grève de la faim dure depuis quatre-vingt-huit jours. Aux nombreuses lettres ouvertes demandant la libération de ce cinéaste ukrainien condamné en Russie à vingt ans de prison ont succédé, ces derniers jours, les appels à ne pas le laisser mourir. Oleg Sentsov « est aujourd'hui entre la vie et la mort, mais votre influence et votre fidélité aux principes des droits de l'homme nous donnent encore un espoir », écrivaient à Emmanuel Macron, lundi 6 août, la romancière Ludmila Oulitskaïa et le cinéaste Andreï Zviaguintsev. Tous deux demandent au président français d'œuvrer pour que des médecins de la Croix-Rouge puissent rendre visite au prisonnier dans la colonie pénitentiaire de Labytnangui, dans le Grand Nord sibérien.

Parmi les signataires de cette lettre figure également son avocat, Dmitri Dinze, qui a pu le rencontrer mardi, pour la cinquième fois seulement. L'avocat, qui avait jusqu'à présent évité les messages alarmistes, a présenté à son retour un tableau plus qu'inquiétant sur l'état de son client. Depuis le 14 mai, début de son action, il a perdu 30 kilos. Il souffre de problèmes cardiaques, présente un très bas niveau d'hémoglobine dans le sang et son rythme cardiaque est de 40 pulsations par minute. « La situation a dramatiquement évolué ces deux dernières semaines, explique au Monde M^e Dinze. Lui-même reconnaît qu'il se sent mal, ce qu'il ne faisait pas avant. La chaleur, forte en ce moment, joue aussi un rôle. »

Les informations sur la santé d'Oleg Sentsov, 42 ans, sont parcellaires, et Dmitri Dinze reconnaît ne pas être qualifié pour l'évaluer. L'avocat demande que des médecins puissent être admis dans la prison du cinéaste pour obtenir des « informations indépendantes ».

« Ses exigences n'ont pas changé »

Oleg Sentsov ne mène pas une grève de la faim « totale ». Il boit 3,5 litres d'eau par jour et a accepté, il y a deux semaines, de prendre deux à trois cuillères quotidiennes de substituts alimentaires, pour éviter que l'administration pénitentiaire le nourrisse de force à l'aide d'une sonde. C'est aussi la raison pour laquelle il refuse d'être transféré à l'hôpital, craignant une action des médecins contre sa volonté.

Ces craintes sont renforcées par le déni des autorités russes. L'administration pénitentiaire continue ainsi d'évoquer un état « satisfaisant » du prisonnier. Un prêtre orthodoxe lui aurait rendu visite le 4 août, et d'après le compte rendu qu'en a fait le service d'application des peines, M. Sentsov lui aurait déclaré que son état était « normal ». La cousine du cinéaste ukrainien, Natalia Kaplan, a pourtant indiqué mercredi avoir reçu une lettre au ton bien différent : « Il m'a écrit que la fin était

proche, et il ne parlait pas de sa libération. Il ne se lève presque plus. »

Face à l'urgence de la situation, la question d'une éventuelle libération est donc passée au second plan. Les négociations avec Kiev pour un échange de prisonniers, un temps évoquées, semblent au point mort : la partie russe en refuse le principe, considérant M. Sentsov comme l'un de ses ressortissants. Né en Crimée, il avait refusé d'adopter la nationalité russe après l'annexion de la péninsule, en 2014, mais Moscou a décidé de lui enlever « automatiquement » sa citoyenneté ukrainienne. Le 17 juillet, sa mère a transmis aux autorités russes un recours en grâce. Celle-ci dépend donc désormais du bon vouloir du président russe, Vladimir Poutine.

« Ses exigences n'ont pas changé, avertit toutefois Dmitri Dinze. Si on le libère seulement lui, il considérera cela comme un échec. » Oleg Sentsov a lié son sort, dès le début de son mouvement, à celui de quelque 70 autres Ukrainiens détenus en Russie pour des raisons politiques, dont son coaccusé Oleksandr Koltchenko. A l'issue d'un procès qualifié par Amnesty International de « parodie de justice » évoquant « l'ère stalinienne », les deux hommes, arrêtés en mai 2014, avaient été condamnés, le 25 août 2015, à respectivement vingt et dix ans de colonie pénitentiaire pour « participation » à une entreprise « terroriste ».

Oleg Sentsov et son complice auraient envoyé deux cocktails Molotov contre les locaux d'une organisation criméenne prorusse. La sévérité des peines, pour de tels faits, a surpris jusqu'aux observateurs russes.

« On se heurte à un mur »

Surtout, aucune preuve solide n'a été présentée lors du procès, et l'accusation s'est uniquement appuyée sur les déclarations de deux autres coaccusés. L'un d'eux avait expliqué à l'audience avoir signé des aveux sous la torture ; l'autre a refusé de témoigner. MM. Sentsov et Koltchenko ont eux aussi évoqué des tortures. Le FSB, le service de sécurité russe, avait d'abord instruit le dossier sur un projet d'attentat contre un « pont ferroviaire » en Crimée... où il n'existe aucune infrastructure de la sorte.

Depuis son arrestation, Oleg Sentsov a joui d'un soutien important en Ukraine. Les gouvernements occidentaux ainsi que de nombreuses personnalités, comme l'écrivain Stephen King ou l'acteur Johnny Depp, ont appelé le Kremlin à le libérer. Emmanuel Macron a évoqué son cas deux fois avec Vladimir Poutine, lors de ses visites à Saint-Pétersbourg, fin mai, et à l'occasion de la Coupe du monde de football.

« Nous espérons un geste à la faveur du tournoi, explique au *Monde* François Croquette, ambassadeur de France pour les droits de l'homme. Mais l'on se heurte à un mur : nos interlocuteurs alternent entre les fins de non-recevoir, le silence complet et des mensonges. La médiatrice russe nous avait par exemple assuré, il y a quelques semaines, que Sentsov avait pris 2 kilos en prison. C'est un peu incompréhensible pour nous. La Russie dépense beaucoup d'énergie et d'argent pour son image, et là elle semble prête à le laisser mourir. Nos demandes sont désormais seulement d'ordre humanitaire, à commencer par l'accès d'un médecin indépendant. Mais l'on commence à craindre qu'il soit trop tard. »

Benoît Vitkine

• LE MONDE | 09.08.2018 à 06h38 • Mis à jour le 09.08.2018 à 13h01 :

https://abonnes.lemonde.fr/international/article/2018/08/09/la-sante-d-oleg-sentsov-en-greve-de-la-faim-en-russie-se-degrade-drastiquement_5340696_3210.html

« Il faut agir vite pour ne pas laisser Oleg Sentsov mourir »

Un collectif de personnalités, parmi lesquelles la ministre de la culture Françoise Nyssen, Jean-Luc Godard et Ken Loach, lance dans « Le Monde » un appel à la libération du cinéaste ukrainien.

Le cinéaste ukrainien Oleg Sentsov est détenu dans la colonie pénitentiaire de Labytnangui, dans la péninsule de Yamal, au nord de la Sibérie.

Tribune. Artisans de l'image et de l'imaginaire, les cinéastes nous émeuvent et nous émerveillent, capturent notre époque et nous captivent. Par leurs œuvres, ils partagent leurs regards et éveillent les nôtres. Ils font entendre leurs voix – des voix parfois dissidentes : partout dans le monde, elles constituent des contre-pouvoirs essentiels, construisent de nouvelles pensées. La diversité d'opinions, les débats, désaccords et discussions qu'alimentent les artistes sont une chance pour la démocratie, pour la liberté, pour le progrès.

Parce que l'art ne connaît pas de frontières, parce que l'art est universel, les droits de ceux qui le font vivre devraient l'être également. La liberté d'expression et la liberté de création ne sauraient s'arrêter là où commence la dissidence. Pourtant, aujourd'hui, un cinéaste se meurt parce qu'il est dissident. Menacé à cause de ses idées, comme Vassili Grossman, Soljenitsyne et bien d'autres sous le régime communiste.

Oleg Sentsov est détenu en Russie depuis plus de quatre ans. Sa condamnation à vingt ans de réclusion par un tribunal militaire russe, au terme d'un procès qui n'a manifestement pas respecté les droits de la défense, est une violation du droit international et des normes fondamentales de la justice. Son seul « tort » réel ne serait-il pas d'avoir manifesté sa liberté d'expression ? Son seul « crime » ne serait-il pas de pouvoir exprimer son engagement politique à travers son art ?

Enfermé au nord de la Sibérie dans des conditions effroyables et inhumaines, il aurait perdu près de 30 kg depuis le début de sa grève de la faim, il y a maintenant près de trois mois. Alors que son état de santé semble se dégrader dangereusement de jour en jour, il faut agir. Et il faut agir vite.

Atteinte à la liberté de pensée et de création

Ne pas agir, ce serait laisser Oleg Sentsov mourir. Ce serait renoncer à nos valeurs et à nos principes, renoncer à ce que nous défendons et à ce que nous sommes. Ce serait tolérer qu'on peut être tué pour ses idées, ses opinions, ses prises de position. Le traitement dont il est l'objet est une atteinte à la liberté de pensée et à la liberté de création.

Nous ne pouvons l'accepter. Il devient urgent et nécessaire pour la Russie de trouver une solution non seulement humanitaire mais aussi politique à cette situation. Non seulement la France – le président Emmanuel Macron a émis plusieurs propositions auxquelles le président Poutine s'est engagé à répondre –, mais l'ensemble de la communauté internationale, de l'Union européenne à l'ONU, doit se mobiliser pour Oleg Sentsov et pour obtenir des réponses.

Les artistes du monde entier savent pertinemment que le président russe a le pouvoir d'arrêter cette tragédie humaine et démocratique. Partout dans le monde ; dans le monde du cinéma, de la culture mais bien au-delà, une mobilisation internationale doit se faire entendre pour défendre ce cinéaste.

Au nom de la liberté artistique et de la liberté d'expression, nous appelons à nouveau à la libération immédiate d'Oleg Sentsov.

La Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), La Société civile des auteurs multimédia (SCAM), La Société civile des auteurs-réalisateurs-producteurs (ARP), La Société des réalisateurs de films (SRF), L'Association des réalisateurs et réalisatrices francophones (ARRF, Belgique), Le Théâtre du Soleil

Premiers signataires :

Dominique Abel (Belgique), Marie Amachoukeli (France), Jean-Pierre Améris (France), Antonin Arnold (Haïti), Yvan Attal (France), Jacques Audiard (France), Christophe Barratier (France), Nicolas Bary (France), Lucas Belvaux (Belgique), Julie Bertuccelli (France), Bertrand Bonello (France), Gilles Bourdos (France), Guillaume Brac (France), Patrick Braoudé (France), Claire Burger (France), André Buytaers (Belgique), Dominique Cabrera (France), Thomas Cailley (France), Laurent Cantet (France), Christian Carion (France), Camille de Casabianca (France), Olivier Casas (France), Chad Chenouga (France), Laurent Chevallier (France), Malik Chibane (France), Jean-Paul Civeyrac (France), Clément Cogitore (France), Jean-Louis Comolli (France), Antony Cordier (France), Catherine Corsini (France), Costa-Gavras (France), David Cronenberg (Etats-Unis), Emmanuelle Cuau (France), Jean-Pierre Dardenne (Belgique), Emilie Deleuze (France), Dante Desarthe (France), Antoine Desrosières (France), Alice Diop (France), Evelyne Dress (France), Amat Escalante (Mexique), Joël Farges (France), Philippe Faucon (France), Léa Fehner (France), Dan Franck (France), Thomas Gilou (France), Delphine Gleize (France), Jean-Luc Godard (France/Suisse), Fabienne Godet (France), Miguel Gomes (Portugal), Yann Gonzalez (France), Fiona Gordon (Canada), Romain Goupil (France), Emmanuel Gras (France), Lucas Guadagnino (Italie), Robert Guédiguian (France), Joana Hadjithomas (Liban), Rachid Hami (France), Mia Hansen-Love (France), Michel Hazanavicius (France), Christoph Hochhäusler (Allemagne), Christophe Honoré (France), Agnès Jaoui (France), Thomas Jenkoe (France), Pierre Jolivet (France), Sam Karmann (France), Vergine Keaton (France), Lodge Kerrigan (Etats-Unis), Cédric Klapisch (France), Héléna Klotz (France), Jan Kounen (France), Gérard Krawczyk (France), Pierre Lacan (France), Alexandre Lança (France), Eric Lartigau (France), Sébastien Laudenbach (France), Michel Leclerc (France), Louis-Do de Lencquesaing (France), Sébastien Lifshitz (France), Ken Loach (Angleterre), Jean Marbœuf (France), Nathalie Marchak (France), Tonie Marshall (France), Patricia Mazuy (France), Agnès Merlet (France), Anne-Marie Miéville (Suisse), Radu Mihaileanu (France/Roumanie), Jonathan Millet (France), Nadir Moknèche (France/Algérie), Ariane Mnouchkine (France), Dominik Moll (France), Cristian Mungiu (Roumanie), Olivier Nakache (France), Françoise Nyssen (France), Nakache Safy Nebbou (France), Rithy Panh (Cambodge), Héloïse Pelloquet (France), Antonin Peretjatko (France), Thierry de Peretti (France), Christian Philibert (France), Nicolas Philibert (France), Martin Provost (France), Katell Quillévéré (France), Lola Quivoron (France), Brigitte Roüan (France), Jaime Rosales (Espagne), Christophe Ruggia (France), Nicolas Saada (France), Mahamat Saleh Haroun (Tchad), Jean-Paul Salomé (France), Pierre Salvadori (France), Riad Sattouf (France), Pierre Schoeller (France), Céline Sciamma (France), Abderrahmane Sissako (Mauritanie), Bertrand Tavernier (France), Joachim Trier (Norvège), Justine Triet (France), Margarethe von Trotta (Allemagne), Jaco Van Dormael (Belgique), Régis Wargnier (France), Frederick Wiseman (Etats-Unis), Rebecca Zlotowski (France)

• LE MONDE | 12.08.2018 à 21h47 • Mis à jour le 13.08.2018 à 07h09 :

https://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2018/08/12/il-faut-agir-vite-pour-ne-pas-laisser-oleg-sentsov-mourir_5341828_3232.html

